REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Haute-Loire

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT VINCENT

Séance du 7 mars 2025
Délibération n°2025-04

L'an deux mille vingt cinq, le 7 mars, à la salle du Conseil, à 20h00.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Jean-Benoît GIRODET, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	14
Présents	10
Votants	12

Etaient présents : Jean-Benoît GIRODET, Denis AGUILHON, Marie-Claude BIGOT, Marc GAYT, Sylvie JOUVE, Gilles KACZMAREK, Monique LAGER, Louis POMMIER, Bernard SOUTON et Gilles TRONCHON.

Absents : Elodie DELABRE, Philippe DELAIGUE, Josette POTUS, Jean Christophe PRORIOL arrivé après la délibération 2025-8.

Procurations : Josette POTUS a donné procuration à Gilles TRONCHON, Philippe DELAIGUE a donné procuration à Sylvie JOUVE.

Sylvie JOUVE a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 21 février 2025.

Objet : Soutien aux évènements climatiques : Préfecture.

Suite à la crue du 17 octobre, les services de la Préfecture nous ont demandé de faire remonter les dégâts occasionnés sur la commune (mobilier urbain, bâtiment communal, voirie…) afin de pouvoir bénéficier d'une subvention dite DSEC.
Un état des lieux ainsi que le chiffrage du sinistre a été communiqué à la Préfecture mais certains éléments étant manquant, nous avons complété le dossier qui est à ce jour de 113 898.64 € TTC.

Les élus, à l'unanimité approuvent la demande de subvention et autorisent le maire à signer les documents afférents.

Le Maire,

MAIRIE DE ST-VINCENT 43800 (Haute-Loire)

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture du Puy en Velay le 13 MARS 2025
et publication le 13 MARS 2025